

**Frais de gestion du mécénat -
Fondation Catalyses.**

Conseil d'administration du 3 novembre 2025

Délibération 2025/11/CA-016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

Vu la délibération 2023/12/CA-045 du 11 décembre 2023 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ABROGE la délibération du conseil d'administration du 11 décembre 2023 relative aux frais de gestion dans le cadre de mécénat de compétences.**

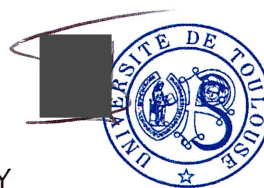
Toulouse le 3 novembre 2025,

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

19 novembre 2025

Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 29

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 5